

Zurich - Neuchâtel, le 25 septembre 2019

## Résultats de l'enquête électorale de l'ASGG sur la réglementation des nouvelles techniques de génie génétique et du moratoire

### Les futurs parlementaires appellent à une réglementation stricte du génie génétique

La prochaine législature devra prendre des décisions importantes concernant la régulation du génie génétique dans l'agriculture et l'alimentation. L'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (ASGG) a voulu connaître la position des différents candidat(e)s au Conseil national et au Conseil des Etats sur ces questions et leur a envoyé un questionnaire.

#### 1. La prolongation du moratoire

Quel sera le sort du moratoire sur la culture des plantes génétiquement modifiées (PGM) ? Le moratoire expire à la fin de 2021. Le Parlement devra décider s'il doit être étendu ou si l'agriculture suisse doit sacrifier son statut « sans OGM ».

Le moratoire ne concerne que la culture commerciale de PGM dans l'agriculture suisse. Il remonte à l'initiative sans OGM, qui a été acceptée à une large majorité par la population suisse en 2005. La majorité de tous les cantons avait voté en faveur d'un moratoire de cinq ans. Depuis lors, le moratoire a été prorogé à trois reprises par le Parlement (2010, 2014 et 2017). Il est actuellement en vigueur jusqu'en novembre 2021. La recherche n'est pas limitée. Les disséminations expérimentales à des fins de recherche sont soumises à autorisation et ont lieu actuellement dans le site protégé de Reckenholz (ZH). L'importation d'OGM comme fourrage ou comme aliment est elle aussi possible si autorisée par les autorités compétentes.

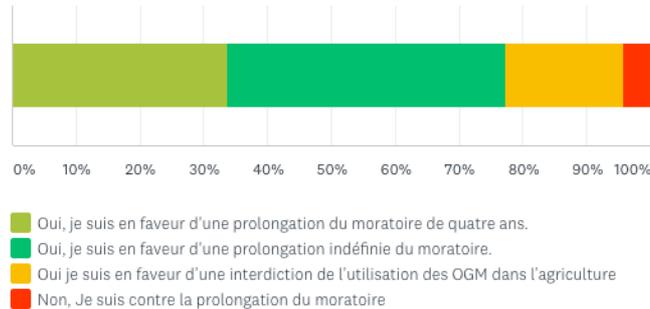
Le moratoire a fait ses preuves pour l'agriculture et l'industrie alimentaire suisses et est soutenu par une large majorité de la population, des agriculteurs et du commerce de détail et d'aliments pour animaux. Un nombre important de label suisses exclut les OGM de la production. En effet, la culture de PGM est bénéfique en terme d'image et ne serait pas réalisable dans le contexte agricole suisse, principalement pour des raisons de coexistence (petites parcelles enchâssées les unes dans les autres et une séparation des filières qui coûterait très cher). Le moratoire sur la culture des PGM ne présente pas non plus de désavantages économiques, comme certains l'avaient annoncé à ses débuts. Le Programme national de recherche 59 sur les risques et bénéfices des PGM, lancé par le Conseil fédéral début décembre 2005, a conclu dans son rapport de synthèse de 2012, que la culture de PGM n'apporterait aucun avantage économique et/ou écologique en Suisse.

La majorité de la population suisse rejette l'utilisation du génie génétique pour l'alimentation. Près de 75% des personnes interrogées dans le cadre de l'étude UNIVOX de 2015 perçoivent le génie génétique comme un danger pour la production alimentaire. L'ASGG a voulu connaître la position des différents candidat(e)s au Conseil national et au Conseil des Etats sur ces questions et leur a envoyé un questionnaire. Nous vous présentons ci-après les résultats.

## Question 1:

Etes-vous favorable à la prolongation du moratoire sur la culture de plantes génétiquement modifiées dans agriculture ?

Answered: 303 Skipped: 0



ANTWORTOPTIONEN	BEANTWORTUNGEN
▼ Oui, je suis en faveur d'une prolongation du moratoire de quatre ans.	33,66% 102
▼ Oui, je suis en faveur d'une prolongation indéfinie du moratoire.	43,56% 132
▼ Oui je suis en faveur d'une interdiction de l'utilisation des OGM dans l'agriculture	18,48% 56
▼ Non, Je suis contre la prolongation du moratoire	4,29% 13
<b>GESAMT</b>	<b>303</b>

Une très nette majorité des 303 interrogés qui ont participé à notre enquête sont favorables à la prolongation du moratoire, voir à l'interdiction d'utilisation des OGM dans l'agriculture. 43 % des participants sont en faveur d'une prolongation indéfinie du moratoire. Viennent ensuite 34 % d'entre eux, qui souhaiteraient certainement interdire la culture d'OGM au cours des quatre prochaines années. En outre, 19% des candidat(e) sont totalement opposés à la culture commerciale d'OGM et souhaite voir appliquée une interdiction de culture. Seuls 13 candidats, soit 4%, souhaitent que la culture d'OGM en Suisse soit approuvée après l'expiration du moratoire, fin 2021.

## 2. La réglementation des nouvelles techniques de génie génétique (NTGG)

Depuis quelques années, diverses NTGG sont en cours de développement et pourraient être utilisées très prochainement en sélection végétale et animale ainsi qu'en médecine humaine. La manière dont ces NTGG seront réglementées à l'avenir est sujette à discussion et à controverse. Malgré un arrêté de la Cour de justice européenne qui considère que ces techniques doivent être assujetties au droit sur le génie génétique, un lobbying important est mené à tous les niveaux pour qu'elles soient dérégulées. Le Conseil fédéral a annoncé que la Loi sur le génie génétique sera modifiée au printemps 2020, principalement pour proposer une nouvelle réglementation qui intègre ces diverses NTGG.

Depuis plus de 20 ans, les plantes transgéniques auxquelles des gènes d'organismes étrangers ont été transférés sont cultivées commercialement. Avec la transgénèse, il est impossible de contrôler l'endroit d'insertion des nouveaux gènes ; elle est hasardeuse. Ces nouvelles techniques permettent une insertion plus ciblée. Cette avancée technique est utilisée pour affirmer qu'elles sont sûres et ne nécessitent pas de régulation particulière, mais est-ce vraiment le cas ?

Un vocabulaire nouveau a été créé à grand frais par les agences de communication des diverses multinationales qui commercialisent des OGM. Par exemple, l' « édition génomique » qui laisse sous entendre, par analogie à l'informatique, qu'il serait possible de réécrire le code génétique de manière précise et facilement. Plus important encore, les nouvelles techniques de génie génétique font l'objet d'une nouvelle formulation qui tente de faire oublier le génie génétique ! Elles sont présentées comme des « nouvelles techniques de sélection végétale ». Les mots servant à concevoir le monde, ce qui n'est plus exprimé, n'est plus.

### Couper l'ADN avec des ciseaux moléculaires, l'« édition génomique ».

Le terme "édition du génome" fait référence à diverses méthodes de biologie moléculaire. Ce que ces techniques ont en commun, est que l'ADN est coupé à un certain endroit avec des ciseaux moléculaires (par exemple CRISPR/Cas). Le mécanisme exact n'a été découvert dans les bactéries qu'en 2012 et ensuite adapté pour les biotechnologies. Les ciseaux génétiques CRISPR/CAS peuvent induire une cassure double brin dans l'ADN, un dommage critique à l'ADN, à un endroit défini. Cela déclenche immédiatement des mécanismes de réparation de l'ADN propre à la cellule. Des changements dans l'ADN peuvent se produire ou être induits au site de la rupture, ce qui peut mener à de nouvelles propriétés dans l'organisme génétiquement manipulé.

Cependant, les généticiens utilisent une approche très simplifiée qui néglige la complexité du génome et de l'hérédité. En effet, la recherche montre tous les jours que ces procédés ne sont pas contrôlés et que des effets hors cible ou sur cible non souhaités ont lieu. Le fonctionnement du génome demeure encore une grande inconnue. Si le fonctionnement de l'objet à modifier (le génome) est inconnu il est impossible de parler de précision. Il est en effet impossible d'éditer précisément un code que l'on ne connaît pas. L'ADN n'est qu'une information, en aucun cas un code. « Le logiciel ou programme » d'organisation des génomes et de régulation des gènes est inconnu. Bricoler le génome avec si peu de connaissances revient à faire au mieux du hacking de mauvaise qualité.

Il convient de garder à l'esprit que même les plus petites mutations peuvent avoir de grands effets. L'hémophilie de type A, par exemple, est causée par une seule mutation dans un gène. Le processus de mutagenèse par « édition génomique » est encore incontrôlé et ne fonctionne pas toujours. En plus des mutations induites, la modification génétique peut engendrer l'insertion de longues séquences à l'endroit de la cassure mais aussi ailleurs.

## Domaines d'application des nouvelles techniques de génie génétique

Les autorités sont confrontées à la question de savoir comment ces nouvelles techniques devraient être réglementées. Afin de respecter le principe de précaution ancré dans la loi, il est essentiel que les NTGG soient assujettis à la Loi sur le génie génétique. Dans un rapport récent, le Commission fédéral d'éthique pour les biotechnologies dans le domaine non humain (CENH) appelle au renforcement du principe de précaution<sup>1</sup>.

En juillet 2018, la Cour de justice européenne a rendu un arrêt historique sur la question de la réglementation des NTGG, qui pourrait servir de guide pour la Suisse. Les organismes dont le matériel génétique a été manipulé à l'aide des NTGG doivent être assujettis au droit sur le génie génétique. La pétition<sup>2</sup> "Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la Loi sur le génie génétique", déposée fin août 2018, appelle également à une réglementation stricte. Si les NTGG ne sont pas régulées selon le droit sur le génie génétique aucune évaluation des risques ni aucun étiquetage n'est garanti pour les plantes et les animaux modifiés par ces techniques. Ils finiraient une fois de plus dans nos assiettes et dans nos champs sans que personne ne les demande. La liberté de choix des agriculteurs et des consommateurs ne serait plus garantie. De plus, si des variétés éditées génétiquement non assujetties à la LGG venaient à être cultivées en Suisse, cela sonnerait aussi la fin de l'agriculture biologique (AB) pour ces espèces puisque l'AB refuse le génie génétique. La séparation des filières serait impossible à contrôler car le traçage serait impossible. En effet, les fabricants de semences sont tenus, au travers de la Loi sur le génie génétique, de fournir les outils et méthodes nécessaires au « dépistage » de leurs variétés. Pas de régulation, pas d'obligation.

### L'édition du génome dans l'élevage...

Les ciseaux génétiques facilitent considérablement le processus de manipulation génétique, même chez les animaux. En décembre 2018, une lignée à croissance rapide du poisson d'élevage Tilapia modifié par ces techniques a déjà été approuvée en Argentine. Selon une étude, plus de 70 propriétés font actuellement l'objet de recherches. Par exemple, il existe une demande d'animaux à double muscle qui produisent d'énormes masses musculaires grâce à un défaut génétique artificiellement ajouté. Les animaux de ferme génétiquement modifiés sont actuellement interdits en Suisse. Mais cela pourrait changer. Si la réglementation du génie génétique est assouplie, les animaux GM pourraient être approuvés.

L'ASGG a donc demandé aux candidats comment ils pensaient réglementer les nouvelles techniques de génie génétique et quelle importance ils accordaient à l'étiquetage de ces produits afin de garantir la liberté de choix et la transparence.

---

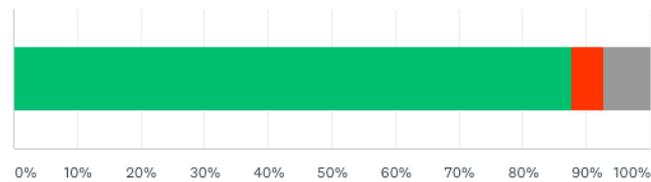
<sup>1</sup> L'idée de précaution dans le domaine de l'environnement. (CENH 2018).  
<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/52252.pdf>

<sup>2</sup> La pétition concernant la régulation des nouvelles techniques de génie génétique lancée par l'Alliance Suisse pour une agriculture sans génie génétique (ASGG et SAG) et l'Association des petits paysans. Elle a été signée par 30'000 personnes et déposée à la Chancellerie fédérale à Berne le 31 août 2018.  
<https://www.stopogm.ch/index.php/themes/nouvelles-techniques-de-modification-genetiques/650-la-petition-sur-les-nouvelles-techniques-de-modification-genetique-a-ete-deposee-a-la-chancellerie-federale>

## Question 2

Régulation des nouvelles techniques de génie génétique (comme par exemple Crispr/CAS) et des produits qui en sont issus

Answered: 302 Skipped: 1



- Oui, je suis en faveur d'une régulation stricte, conformément à la législation existante...
- Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être moins strictement réglementées.
- Je ne me suis pas encore fait une opinion.

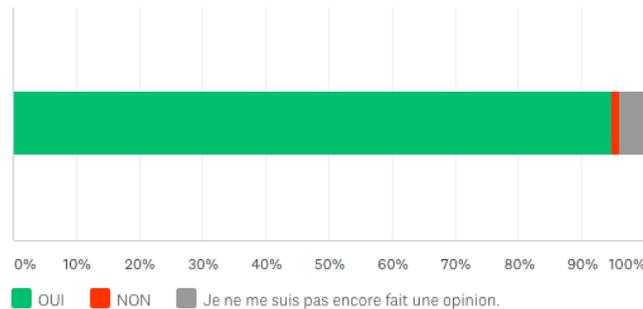
ANTWORTOPTIONEN	BEANTWORTUNGEN	
▼ Oui, je suis en faveur d'une régulation stricte, conformément à la législation existante en matière de génie génétique.	87,75%	265
▼ Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être moins strictement réglementées.	4,97%	15
▼ Je ne me suis pas encore fait une opinion.	7,28%	22
<b>GESAMT</b>		<b>302</b>

302 candidats aux élections fédérales ont répondu à la question concernant la régulation des nouvelles techniques de génie génétique comme par exemple l'utilisation de CRISPR/CAS pour l'édition génomique. 264 des réponses sont favorables à une régulation stricte selon la Loi actuelle sur le génie génétique. 15 interrogés, soit 5%, sont favorables à une législation moins stricte pour ces nouvelles techniques. Vingt-deux autres personnes ont déclaré qu'elles n'avaient pas encore été en mesure de se forger une opinion sur cette question.

### Question 3

Les produits issus des nouvelles techniques de génie génétique doivent être étiquetés comme OGM

Answered: 303 Skipped: 0



ANTWORTOPTIONEN	BEANTWORTUNGEN
▼ OUI	94,72% 287
▼ NON	1,32% 4
▼ Je ne me suis pas encore fait une opinion.	3,96% 12
<b>GESAMT</b>	<b>303</b>

Des enquêtes<sup>3</sup> menées en Allemagne ont montré que les produits issus des nouvelles techniques de génie génétique sont également peu acceptés par les consommateurs. Les futurs parlementaires suisses sont également critiques. 95% des réponses parlent pour une obligation de déclaration complète pour tous les produits fabriqués à l'aide de l'une des nouvelles techniques. Ceci démontre que la marge de progression positive pour une régulation stricte (question 2) est encore possible puisqu'il est impossible de garantir un étiquetage en affaiblissant la régulation existante.

Quatre personnes estiment qu'il est justifié que les consommateurs n'aient pas à être informés qu'ils consomment des aliments qui ont été génétiquement modifiés par ces nouvelles techniques. 4 % des sondés ont déclaré qu'ils ne s'étaient pas encore forgés une opinion sur la question de l'étiquetage.

### Affiliation politique des participants

Parti	Verts	PVL	PS	UDC	PBD	PEV	PDC	PLR	Diverse
Réponses	91	73	44	37	17	14	12	4	7
Pourcentage	30.3	24.3	14.8	12.3	5.7	4.7	4.0	1.3	2.7

La thématique du génie génétique dans l'agriculture et l'alimentation attire particulièrement l'attention des politicien(ne)s verts. Les participants les plus nombreux au sondage étaient affiliés au parti des Verts (30%) et des Verts libéraux (24%), suivis du PS. Parmi les partis bourgeois, il est à noter que de nombreux membres de l'UDC, en particulier parmi les jeunes (25), y ont participé. Le génie génétique est également important chez les jeunes verts (13) et les libéraux verts (10).

<sup>3</sup> Fokusgruppen zur Wahrnehmung des Genome Editings (CRISPR/Cas9), Bundesinstitut für Risikobewertung, 2017. <https://www.bfr.bund.de/cm/350/durchfuehrung-von-fokusgruppen-zur-wahrnehmung-des-genome-editings-crispr-cas9.pdf>